

Ministère des Finances Canada

**Budget des dépenses
1998-1999**

**Un rapport sur les plans et
les priorités**

Approuvé

Ministre des Finances

Table des matières

Section I : Messages

- A. Message du ministre* 1-1
- B. Déclaration de la direction* 1-2

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

- A. Mandat, rôles et responsabilités* 2-1
- B. Objectifs* 2-3
- C. Plan de dépenses* 2-5

Section III : Plans, priorités et stratégies

- A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés* 3-1
- B. Détails par programme et secteur d'activité* 3-12
 - Programme des politiques économiques, sociales et financières 3-12
 - 1. Politiques et conseils 3-12
 - 2. Organismes financiers internationaux 3-21
 - 3. Monnaie canadienne 3-22
 - 4. Projets spéciaux – Hibernia 3-23
 - 5. Administration générale 3-24
 - Programme du service de la dette publique 3-25
 - 1. Frais d'intérêt et autres coûts 3-25
 - 2. Placements Épargne Canada (PEC) 3-27
 - Programme fédéral de transferts aux provinces 3-28
 - 1. Paiements de transfert 3-29

Section IV : Renseignements supplémentaires 4-1

Section I : Messages

A. Message du ministre

Le travail du ministère des Finances est important pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Les politiques et les programmes économiques et financiers du gouvernement soutiennent la croissance économique et la création d'emplois. Le ministère des Finances est le ministère fédéral qui est principalement chargé de fournir au gouvernement des analyses et des conseils sur les grands dossiers économiques et financiers du Canada. De plus, il entretient des relations avec d'autres organismes gouvernementaux, pour favoriser la coordination et l'harmonie de toutes les initiatives fédérales ayant un effet sur l'économie, et il participe aux efforts visant à renouveler les programmes sociaux du Canada, y compris les pensions de l'État.

C'est pourquoi mes fonctionnaires et moi donnons beaucoup d'importance au service à la population canadienne et à la consultation des Canadiens et Canadiennes dans la préparation du budget annuel et tout au long de l'année. Nous avons fait de grands progrès ces dernières années pour ce qui est d'assurer la participation des Canadiens et Canadiennes au processus décisionnel, d'accroître la pertinence et l'exactitude de l'information fournie et d'établir une communication bilatérale efficace entre le Ministère et les contribuables.

Nous sommes toutefois conscients qu'assurer un service et une information de qualité aux Canadiens et Canadiennes exige un effort constant et nous sommes déterminés à améliorer notre performance dans les années à venir.

B. Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION Un rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1998-1999 du

Ministère des Finances Canada

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Budget des dépenses 1998-1999 – Un rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le *Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation* sur lequel s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Le but fondamental du Ministère est d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers qui favorisent la croissance et la création d'emplois. Le Ministère est la principale source d'analyse et de conseils au gouvernement sur les grands dossiers économiques, sociaux et financiers du Canada. Outre qu'il prépare le budget, le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la politique fiscale et commerciale, rédige des projets de loi en la matière, fournit des analyses, des conseils et des recommandations concernant la gestion des actifs et passifs financiers fédéraux, y compris la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, gère les paiements de transfert et les relations fiscales et financières avec les provinces et territoires, élabore la politique de financement du Régime de pensions du Canada conjointement avec les provinces, fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la fixation du taux des cotisations annuelles à l'assurance-emploi lorsque l'approbation du ministre des Finances est exigée par la loi, représente le Canada dans les organismes financiers internationaux et les tribunes économiques et commerciales internationales, élabore la politique applicable au secteur financier et fournit des conseils à ce sujet et au sujet des marchés financiers.

Ces fonctions obligent le Ministère à suivre et à étudier le comportement de l'économie canadienne à tous égards importants – production et croissance, emploi et revenu, inflation et taux d'intérêt, et évolution structurelle à long terme. Le Ministère porte également une grande attention à l'évolution du marché financier, au commerce et aux questions économiques internationales qui influent sur la compétitivité et les résultats de l'économie canadienne.

À titre d'organisme central, le Ministère donne des conseils sur les répercussions économiques, financières, sociales et fiscales des dossiers prioritaires tels que le programme d'action microéconomique du gouvernement, le programme d'emploi et de croissance, la politique en matière de sciences, de technologie et d'innovation, les initiatives touchant l'environnement, les mesures de privatisation et de commercialisation, le budget de la défense et de l'aide internationale, ainsi que les efforts visant à renouveler les politiques et programmes sociaux du Canada, notamment les programmes de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada (RPC), ce qui inclut l'élaboration de la politique de placement des actifs du RPC.

Le ministère des Finances administre également deux programmes de dépenses législatives, le Programme du service de la dette publique et le Programme des transferts fédéraux aux provinces. Le Ministère est chargé d'effectuer les paiements aux grandes institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

(BERD), de même que d'administrer le programme de la monnaie canadienne. Alors que tous les paiements relatifs à ce dernier programme ont un caractère législatif, les opérations avec les institutions financières internationales relèvent à la fois de crédits législatifs et de crédits votés par le Parlement.

Le Ministère entretient des relations avec d'autres ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État et avec des intervenants du secteur privé afin de favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales ayant des répercussions sur l'économie et sur les marchés financiers. Il s'efforce en permanence d'améliorer la coopération économique – tout particulièrement en matière budgétaire, commerciale et fiscale – entre les administrations fédérale et provinciales de même qu'entre les pays.

Le Ministère fournit des services aux groupes clients suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, sociales et financières du Canada de même que la fiscalité. Le Ministère est aussi chargé de rédiger les mesures législatives dans ces domaines.
- **Le Parlement et le public** – en appuyant un programme élargi d'information et de consultation du public qui vise notamment à fournir des renseignements factuels de base aux Canadiens et Canadiennes sur les grandes questions économiques et financières, de manière à faciliter une large participation à un processus de consultation plus ouvert et étendu. Cette mesure complète les vastes consultations effectuées en permanence auprès du public concernant d'autres responsabilités essentielles du Ministère, comme l'élaboration de la politique fiscale et de la politique applicable au secteur financier.
- **Les ministères et organismes fédéraux** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, sur le secteur financier et sur les marchés financiers.
- **La communauté économique internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard des institutions de Bretton Woods et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu'en négociant des conventions fiscales avec nos partenaires et en représentant le Canada dans diverses instances internationales, dont les volets du G-7, G-10, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), entre autres organismes.
- **Les gouvernements provinciaux** – en travaillant en permanence à améliorer la coopération dans les dossiers financiers et fiscaux.
- **Les comités de la Chambre des communes et du Sénat** – en étant la principale source de projets de loi de taxation et d'ordre financier et en les pilotant à travers le processus parlementaire.

- **Les groupes d'intérêt canadiens** – en consultant largement les représentants du monde des affaires, du mouvement syndical, des groupes d'intérêt sociaux, du milieu du bénévolat et d'autres intervenants dans l'économie canadienne au sujet des mesures susceptibles d'être incorporées au budget et d'un large éventail d'autres politiques et initiatives.
- **Les intervenants du marché financier** – en travaillant avec les intervenants du marché à améliorer les méthodes de gestion de la dette et à promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de l'évolution économique et financière.

B. Objectifs

Les objectifs des programmes du Ministère sont les suivants :

- **Programme des politiques économiques, sociales et financières** – élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement, administrer de façon responsable les obligations et souscriptions financières internationales, financer de manière économique le programme de la monnaie canadienne, financer de manière responsable les projets spéciaux et assurer de manière efficace et efficiente l'administration du Ministère.
- **Programme du service de la dette publique** – assurer le paiement des intérêts et des frais de service de la dette publique, de même que des coûts d'émission, au besoin.
- **Programme fédéral de transferts aux provinces** – procéder aux paiements de transfert prévus par les lois relatives au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, de péréquation et d'autres transferts, et conformément aux accords régissant le financement global des territoires.

Ces trois programmes sont exécutés par neuf directions qui ont des responsabilités spécifiques.

- **Politiques économique et financière** – cette direction est responsable d'élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux concernant la situation et les perspectives économiques et financières intérieures et internationales, le cadre budgétaire global du gouvernement, le plan de dépenses, l'affectation des ressources et le cadre global de politique économique du gouvernement.
- **Finances et commerce internationaux** – cette direction est responsable d'élaborer des politiques appropriées et de bonnes stratégies de négociation internationale et de fournir des conseils judicieux sur les questions de commerce et de finances internationaux, plus

particulièrement dans le contexte des droits à l'importation, des recours commerciaux, des investissements directs étrangers, de la coopération économique, de la politique et des dépenses dans le domaine de la défense, de l'aide au développement international et des relations financières internationales.

- **Politique de l'impôt** – cette direction est responsable d'élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux concernant le régime fiscal canadien.
- **Politique du secteur financier** – cette direction est responsable d'élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux sur la gestion des actifs et passifs financiers du gouvernement, y compris la gestion de la dette publique, sur la législation applicable aux institutions financières réglementées au niveau fédéral, ainsi que sur les questions de finances et d'emprunt des sociétés d'État.
- **Relations fédérales-provinciales et politique sociale** – cette direction est responsable d'élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux en matière de relations économiques et financières fédérales-provinciales de même que sur les politiques et programmes sociaux canadiens, y compris les programmes de sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et l'assurance-emploi.
- **Développement économique et finances intégrées** – cette direction est responsable d'élaborer des politiques appropriées et de fournir des conseils judicieux sur les conséquences économiques, fiscales et financières des politiques et programmes microéconomiques du gouvernement, y compris les prêts, placements et garanties de l'État, sur les propositions d'aide à de grands projets ou à des initiatives de restructuration de sociétés émanant du secteur privé, ainsi que sur la gestion et, le cas échéant, la privatisation de sociétés d'État et d'autres portefeuilles, ou la commercialisation ou privatisation de services gouvernementaux
- **Consultations et communications** – cette direction est responsable de fournir des conseils stratégiques en matière de communication et un appui convenable en matière d'affaires publiques.
- **Services juridiques** – cette direction est responsable de fournir des conseils juridiques judicieux et de traiter de manière exacte et rapide des demandes reçues au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- **Services ministériels** – cette direction est responsable de gérer de manière efficace et efficiente les ressources financières et humaines, les technologies de l'information, les systèmes de sécurité et d'administration, et offrir l'expertise voulue dans ces domaines.

C. Plan de dépenses

Tableau 1 : Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Dépenses brutes de programme			
Programme des politiques économiques, sociales et financières	610,1	721,6	749,3
Programme du service de la dette publique	41 500,0	43 500,0	45 000,0
Programme fédéral de transferts aux provinces**	19 880,7	19 451,0	19 474,0
	61 990,8	63 672,6	65 223,3
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	3,3	5,6	5,5
Dépenses nettes de programme	61 987,5	63 667,0	65 217,8
<i>Moins</i> : Recettes portées au Trésor	75,0	99,0	145,0
<i>Plus</i> : Non-budgétaire	249,5	140,0	75,3
<i>Plus</i> : Coût des services fournis par d'autres ministères	8,3	9,0	9,0
Coût net du Ministère	62 170,3	63 717,0	65 157,1

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Composante en espèces.

Section III : Plans, priorités et stratégies

A. Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Le Ministère doit piloter un grand nombre de dossiers qui se répercutent directement sur le bien-être économique de tous les Canadiens et Canadiennes. Avec le nouveau mandat qui lui a été donné, le gouvernement a engagé les Canadiens et Canadiennes dans un débat important sur l'utilisation du dividende budgétaire. Ce débat a initialement été décrit par certains observateurs comme s'articulant autour de trois options : dépenser le dividende, s'en servir pour réduire les impôts, ou l'utiliser pour réduire la dette publique. Ainsi que l'a déclaré le ministre des Finances en présentant la Mise à jour économique et financière d'octobre 1997, au lieu de se demander, dans une optique étroite, comment il faut distribuer le dividende, il vaut mieux s'interroger sur les meilleurs moyens de répondre aux grandes priorités nationales – comment bâtir une économie forte et une société forte, qui offre à la fois possibilités et sécurité.

Compte tenu du programme d'action du gouvernement, les priorités suivantes ont été définies pour la période de planification à venir.

GRAND DOSSIER	SUIVI
<ul style="list-style-type: none">• Saine gestion économique et financière	<ul style="list-style-type: none">➤ cadre judicieux aux fins du budget et de la Mise à jour de l'automne➤ politique monétaire appropriée
<ul style="list-style-type: none">• Politique de l'impôt	<ul style="list-style-type: none">➤ questions liées à l'allègement fiscal général et au fardeau fiscal➤ questions liées à l'allègement fiscal ciblé➤ amélioration de l'équité fiscale➤ rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises
<ul style="list-style-type: none">• Pensions	<ul style="list-style-type: none">➤ Régime de pensions du Canada➤ Sécurité de la vieillesse/prestation aux aîné(e)s
<ul style="list-style-type: none">• Secteur financier	<ul style="list-style-type: none">➤ Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers➤ Régime des banques étrangères➤ Régime de démutualisation
<ul style="list-style-type: none">• Rencontre des ministres des Finances de l'APEC et Réunion des ministres des Finances du Commonwealth	<ul style="list-style-type: none">➤ accueillir avec succès les rencontres (de ministres, sous-ministres et groupes de travail)

GRAND DOSSIER	SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> • Politique du commerce et de l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ élaborer, gérer et mettre en œuvre la politique d'importation du Canada, en consultation avec d'autres ministères (comme le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada, ainsi que Revenu Canada en tant que responsable de l'application de la législation relative aux importations) ➤ participer à l'élaboration, à la gestion et à la mise en œuvre interministérielles de la politique canadienne en matière de commerce et d'investissement et participer aux négociations internationales dans ces domaines
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des pressions financières 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ élaborer des solutions créatives, définir les priorités et procéder à des arbitrages entre les grandes propositions de dépenses
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme de privatisation et de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Petro-Canada ➤ Theratronics International Limited
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes financiers internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ continuer à travailler avec d'autres gouvernements actionnaires à la promotion d'un vaste programme de réforme dans les institutions financières internationales ➤ travailler étroitement avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à la réduction de la part du programme d'aide destinée à des organisations financières internationales
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des actifs et passifs financiers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ financement stable et économique pour le gouvernement ➤ promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada à mesure que les besoins d'emprunt fédéraux diminuent ➤ gestion prudente des risques financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Placements Épargne Canada 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ entretien d'une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale et diversification du portefeuille ➤ émissions de titres au détail attrayants dans des secteurs clés du marché
<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la péréquation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ consulter les provinces ➤ nouvelle loi d'ici le 1^{er} avril 1999

GRAND DOSSIER	SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux arrangements financiers pour les gouvernements territoriaux du nord 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ consulter les gouvernements et les intervenants ➤ nouveaux arrangements en matière de financement pour trois territoires d'ici le 1^{er} avril 1999

Résumé des grandes initiatives de lois et/ou de réglementation

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation, Loi sur le tribunal canadien du commerce extérieur</i> et règles et règlements connexes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ permettra d'améliorer l'efficacité systémique et la transparence des systèmes de recours commerciaux du Canada tout en permettant d'assurer un bon équilibre par rapport aux besoins de l'industrie canadienne, conformément aux droits et obligations du Canada à l'échelle internationale
<ul style="list-style-type: none"> Règlement pris pour l'application de la <i>Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i> – Règlement concernant les placements et les activités de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada récemment créé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ assujettira l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada à peu près aux mêmes règles en matière de placements que d'autres fonds de pensions de l'État et que les fonds de pensions privés assujettis à la <i>Loi sur les normes de prestation de pension</i> ➤ spécifiera des informations et politiques supplémentaires que l'Office devra inclure dans son rapport annuel (c.-à-d. au-delà de ce qui est déjà exigé en vertu de la <i>Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i>) ➤ prévoira un accès provincial limité aux fonds de l'Office aux taux du marché et veillera à ce que les placements de l'Office en actions canadiennes soient choisis passivement, de manière à refléter les indices généraux du marché

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement sur le Régime de pensions du Canada</i> – Règlement spécifiant comment l’actuaire en chef doit calculer les taux « de régime permanent » du RPC dans les rapports actuariels triennaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ précisera la méthode que l’actuaire en chef devra utiliser pour calculer les taux de cotisation « de régime permanent » – ces taux orienteront les gouvernements fédéral et provinciaux dans la fixation des taux de cotisation au RPC et pourraient entrer en vigueur si les gouvernements ne parviennent pas à s’entendre à l’avenir quant à savoir ce que les taux de cotisation devraient être
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i> et règlements pris pour l’application de la Loi 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ renouvellera le programme de péréquation ➤ améliorera la mesure des disparités financières
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur la taxe d’accise – Règlement sur les services financiers (TPS)</i> – Conformément à la politique gouvernementale déjà annoncée, certains services de compensation et de règlement doivent être exclus de la définition de « services financiers » exonérés aux fins de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ assurera en matière de taxe de vente un traitement équitable des services de compensation et de règlement relatifs à des instruments financiers par rapport à d’autres services administratifs qui sont taxables en vertu de la TPS/TVH ➤ confirmera la pratique administrative actuelle et offrira donc une plus grande certitude aux fournisseurs et aux acheteurs quant au statut de leurs opérations
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur la taxe d’accise – Règlement sur les jeux de hasard (TPS)</i> – Nécessité de codifier les règles spéciales pour déterminer les remboursements de taxe nette, en vertu de la TPS/TVH, d’administrations provinciales de jeux de hasard. De plus, il faut apporter des modifications aux règles pour tenir compte des changements intervenus dans l’industrie du jeu et répondre aux préoccupations particulières de l’industrie et du gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les modifications, qui doivent être élaborées en consultation avec les provinces et l’industrie, donneront lieu à un cadre de taxation des jeux de hasard en vertu de la TPS/TVH qui sera plus solide, qui sera beaucoup plus simple à administrer pour le gouvernement et auquel il sera beaucoup plus simple de se conformer dans l’industrie

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi sur l'accise</i> et règles et règlements connexes – Nouveau cadre législatif de taxation fédérale de l'alcool et du tabac 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remplacera la législation archaïque actuelle et l'administration complexe actuelle par une structure de taxation souple et moderne reconnaissant les besoins du gouvernement et de l'industrie
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Budget de 1994 – Des modifications du règlement concernant les titres détenus par des établissements financiers et concernant les abris fiscaux sont encore nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera les modifications nécessaires au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures budgétaires prévues
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Budget de 1995 – Modifications concernant la recherche scientifique et le développement expérimental, les exercices de certaines entreprises, le crédit d'impôt aux productions vidéo et cinématographiques canadiennes et les retenues à la source 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera les modifications nécessaires au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures budgétaires prévues
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Exigences en matière de déclaration – Réorganisations de fonds communs de placement – Le paragraphe 230(3) du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> sera modifié de manière à ajouter une exception dans les cas où le remboursement, l'acquisition ou l'annulation survient dans le cours d'une réorganisation de fonds communs de placement en vertu du nouvel article 132.2 de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réduira le fardeau administratif d'une réorganisation de fonds communs de placement

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Impôt de succursale – Déduction pour placements – Sociétés de personnes – La partie XIV de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> prévoit un impôt supplémentaire pour les sociétés non résidentes qui exploitent une entreprise au Canada. Dans le calcul de son assiette fiscale en vertu de la partie XIV, une société peut déduire une somme (sa « déduction pour placements ») au titre de ses placements au Canada. La déduction pour placements, calculée en vertu de la partie VIII du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i>, inclut certains des actifs liquides de la société. Le paragraphe 808(3) du <i>Règlement</i> a été modifié en 1993 de manière à établir clairement que seuls les actifs liquides qui sont attribuables aux profits d'entreprise canadienne d'une société ou qui sont utilisés ou détenus dans le cadre d'une entreprise canadienne sont inclus. Parallèlement, une modification du paragraphe 808(6) du <i>Règlement</i> est nécessaire concernant les sociétés qui exploitent une entreprise au Canada comme membres de sociétés de personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ fera en sorte que le calcul de la déduction pour placements offerte aux sociétés non résidentes exploitant une entreprise au Canada dans le cadre d'une société de personnes soit conforme au calcul de ce montant pour les sociétés non résidentes exploitant directement (et non en partenariat) une entreprise au Canada
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Modifications touchant le lieu de résidence – Les modifications de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> adoptées en 1994 révisaient les règles fiscales applicables lorsque des contribuables, y compris des sociétés, deviennent résidents du Canada ou cessent de l'être. De tels contribuables peuvent faire certains choix; la partie XIII du <i>Règlement</i> prévoyait à quel moment et de quelle manière ces choix pouvaient être exercés. En vertu des règles révisées, les détails des choix sont prévus dans la loi elle-même. La partie XIII du <i>Règlement</i> est donc superflue et peut être abrogée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera des modifications corrélatives au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> qui sont nécessaires par suite de modifications apportées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Numéros d'inscription d'abris fiscaux – Le 26 avril 1995, des projets de modification de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> ont été publiés, soit des projets modifiant l'article 237.1 et introduisant l'article 143.2. Les deux modifications concernent les abris fiscaux. Des modifications corrélatives du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> sont nécessaires pour définir les avantages visés par règlement aux fins des règles en matière d'inscription d'abris fiscaux qui sont prévues à l'article 237.1 de la Loi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera des modifications corrélatives au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> qui sont nécessaires par suite de modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Épargne-retraite – Des modifications techniques doivent être apportées aux parties LXXXIII et LXXXV concernant les régimes enregistrés de pensions. De plus, des modifications pourraient devoir être apportées à d'autres règlements en matière d'épargne-retraite. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ affinera le fonctionnement des règles concernant les régimes enregistrés de pensions
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Budget de 1996 – Des modifications concernant la déduction relative aux ressources, les sociétés à capital de risque de travailleurs, les actions accréditatives, la conservation de l'énergie et les régimes de revenu différé sont nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera les modifications nécessaires au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu qui sont prévues dans le Budget de 1996
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Provisions des assureurs – Des modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre les changements apportés aux règles en vertu desquelles sont calculées les provisions des assureurs, conformément à l'annonce faite par le ministre des Finances le 7 octobre 1996. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ permettra de mieux mesurer le revenu d'une compagnie d'assurance en remplaçant, pour les polices d'assurance émises après 1995, les règles actuelles en matière de provisions par des règles semblables à celles qui ont été adoptées aux fins réglementaires et comptables ➤ réduira le recours du système actuel à l'impôt sur le capital comme moyen de se procurer des recettes auprès des assureurs

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Les polices à fonds réservé et la limite relative aux biens étrangers – Des modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre les changements annoncés par le ministre des Finances le 19 décembre 1996 concernant le traitement fiscal de fiducies créées à l'égard du fonds réservé (qui sont réputées exister à l'égard de polices à fonds réservé aux fins de l'impôt), changements en vertu desquels ces fiducies seront assujetties à la limite de 20 p. 100 relative aux biens étrangers qui est prévue à la partie XI de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ rendra le traitement fiscal de fiducies créées à l'égard du fonds réservé plus conforme au traitement fiscal de fiducies de fonds communs de placement
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Titres de créance à intérêts croissants – En 1993, le ministère des Finances a distribué à diverses institutions financières un projet visant à modifier la manière dont les règles relatives aux intérêts courus s'appliquent aux titres de créance à taux d'intérêt croissants – Projet consistant à exclure les titres de créance à taux d'intérêt modérément croissants des dispositions habituelles en matière de rendement à l'échéance. Le 25 octobre 1996, le ministère des Finances a confirmé qu'il entendait exécuter ce projet, qui exigera que des modifications soient apportées à la Loi, ainsi qu'à la partie LXX du Règlement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ éliminera les difficultés en matière d'administration et de commercialisation que les émetteurs de tels titres de créance ont eues du fait qu'ils étaient obligés de déclarer des intérêts selon le rendement à l'échéance

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Sociétés d'État fédérales visées par règlement – L'article 7100 du Règlement énumère les sociétés d'État fédérales qui sont assujetties à l'impôt en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>. Cet article sera mis à jour de manière à supprimer de la liste toute société qui n'est plus une société d'État et à ajouter à la liste toutes les autres sociétés d'État qui, du fait qu'elles font concurrence à des sociétés imposables, devraient être assujetties à l'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ maintiendra le traitement comparable de sociétés d'État et de leurs concurrents, qui sont imposables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Compagnies d'assurance multinationales – En septembre 1997, le ministre des Finances a annoncé des modifications du traitement fiscal d'assureurs faisant affaire à la fois au Canada et à l'étranger. Le revenu d'un tel assureur n'est assujetti à l'impôt canadien que dans la mesure où il provient de la partie canadienne d'une entreprise d'assurance. Le mécanisme, appelé « fonds de placement canadien » (FPC), en vertu duquel est calculée la partie canadienne du revenu d'un assureur provenant d'une entreprise d'assurance, doit être modifié. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ permettra une meilleure approximation du revenu d'un assureur provenant de ses entreprises d'assurance canadiennes ➤ réduira le recours du système actuel à l'impôt sur le capital comme moyen de se procurer des recettes auprès des assureurs
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> – <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> – Prêts douteux – Des modifications sont nécessaires pour mettre en œuvre les changements que le ministre des Finances a annoncés le 14 novembre 1997 concernant le traitement fiscal de créances douteuses détenues par des établissements financiers et d'autres contribuables qui exploitent une entreprise consistant à prêter de l'argent. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ alignera le traitement fiscal des prêts douteux sur le traitement comptable de ces prêts ➤ réduira le fardeau d'observation à l'égard des prêts douteux et assurera aux contribuables un traitement plus équitable en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Projet de loi C-28 – En décembre 1997, le gouvernement a déposé un projet de loi prévoyant des modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu qui figuraient antérieurement dans le projet de loi C-69 ou qui avaient été annoncées dans le budget de 1997. Ces modifications de la Loi exigeront qu'un certain nombre de modifications corrélatives soient apportées au Règlement de l'impôt sur le revenu.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera les modifications nécessaires à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les modifications qui figuraient antérieurement dans le projet de loi C-69 ➤ apportera les modifications nécessaires à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu prévues dans le budget de 1997
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Budget de 1998 – Le 24 février 1998, le ministre des Finances a présenté le Budget du gouvernement pour 1998. Le Budget contient un certain nombre de mesures relatives à l'impôt sur le revenu qui peuvent exiger que des modifications soient apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu ou au Règlement de l'impôt sur le revenu ou aux deux.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apportera les modifications nécessaires à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> et au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> de manière à mettre en œuvre les mesures relatives à l'impôt sur le revenu proposées dans le Budget de 1998, le cas échéant

LOIS ET/OU RÈGLEMENTS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi de l'impôt sur le revenu – Règlement de l'impôt sur le revenu – Autres – D'autres modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu et du Règlement de l'impôt sur le revenu seront de temps à autre nécessaires pour régler des problèmes techniques, clarifier des incertitudes, mettre en œuvre des modifications de la politique fiscale (notamment des modifications annoncées par voie de communiqué), donner suite à des décisions judiciaires, refléter des modifications législatives ou y donner suite (notamment pour ce qui est de modifications apportées par suite de révisions législatives), améliorer la formulation, améliorer l'organisation, réviser la numérotation et mettre en œuvre des ajustements pouvant survenir annuellement, par exemple des modifications de la liste de régions de sécheresse visées par règlement et des modifications des limites réglementaires relatives aux frais d'automobile.</i> 	

B. Détails par programme et secteur d'activité

Programme des politiques économiques, sociales et financières

Objectif du programme : élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement, administrer de façon responsable les obligations et souscriptions financières internationales, financer de manière économique le programme de la monnaie canadienne, financer de manière responsable les projets spéciaux et assurer de manière efficace et efficiente l'administration du Ministère.

1. Politiques et conseils

Dépenses prévues (par secteur de service)

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Politiques économique et financière	6,8	7,1	7,1	7,1
Finances et commerce internationaux	7,7	8,5	7,6	7,5
Politique de l'impôt	11,9	13,9	14,0	12,7
Politique du secteur financier	8,1	8,0	6,0	5,6
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	4,8	5,4	5,3	4,8
Développement économique et finances intégrées	4,3	4,4	4,4	4,4
Total des dépenses nettes	43,6	47,3	44,4	42,1

Objectif

Élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Le gouvernement est confronté à des défis économiques et financiers constants, dans un contexte caractérisé par une restructuration permanente de l'économie mondiale, des changements incessants sur le plan socio-technologique, et les défis posés par les attentes du public, qui réclame un gouvernement plus petit et à l'action mieux ciblée.

Le secteur d'activité « Politiques et conseils » est chargé, dans le cadre des priorités du gouvernement, des questions économiques, sociales, internationales et intergouvernementales. Le programme d'action du gouvernement et l'analyse faite par le Ministère des points forts et des points faibles de l'économie canadienne influent sur les

priorités du Ministère. Au fur et à mesure que la conjoncture économique évolue tant au Canada qu'à l'étranger, les ressources du Programme sont déplacées afin de tenir compte des changements de priorités, permettant ainsi au Ministère de répondre au besoin de politiques nouvelles ou révisées.

La participation du Ministère à ces vastes fonctions relatives à la formulation et à la mise en œuvre de la politique économique nécessite de vastes consultations non seulement à l'intérieur de l'administration fédérale, mais aussi avec les administrations provinciales et le secteur privé. Ces consultations permettent au Ministère d'obtenir d'autres points de vue sur les initiatives fédérales proposées et lui fournissent l'occasion de réagir à des propositions précises émanant de l'extérieur de l'administration fédérale.

Le gouvernement a, pour son nouveau mandat, un programme stratégique et législatif extrêmement chargé – dans lequel le Ministère a un rôle clé à jouer. Les demandes de conseils, d'analyses et de politiques en matière économique, sociale et financière devraient connaître une croissance importante dans tous les secteurs – politique fiscale, politique du secteur financier, politique sociale, développement économique et finances intégrées, services juridiques et communications.

Des facteurs externes influant sur la politique des transferts fédéraux aux provinces

- création du Nunavut
- expiration de la législation en matière de péréquation
- plancher en espèces de 12,5 milliards de dollars du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

Pour de plus amples renseignements sur ces facteurs externes, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du programme fédéral de transferts aux provinces.

Plans et stratégies clés

- Saine gestion économique et financière
 - évaluer au moment opportun les faits économiques à court terme et les perspectives d'avenir sur le plan économique
 - élaborer des hypothèses de planification prudentes
 - élaborer des objectifs appropriés en matière de politique budgétaire
 - élaborer un cadre budgétaire à court terme et à moyen terme
 - donner des conseils sur les objectifs appropriés en matière de politique monétaire et sur la mise en œuvre
- Politique de l'impôt
 - examiner des questions touchant l'allègement fiscal en général et le fardeau fiscal
 - examiner des questions relatives à l'allègement fiscal ciblé
 - améliorer l'équité fiscale
 - mettre sur pied une campagne d'information et de consultations publiques
 - étudier le rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises
 - rédiger des avant-projets de loi et de règlements

- Pensions
 - Régime de pensions du Canada
 - rédiger un projet de loi sur la politique de placement
 - rédiger des règlements en matière de placement
 - établir l'Office d'investissement du RPC
 - évaluer et élaborer les options relatives aux prochaines étapes (questions non abordées lors du dernier examen périodique du RPC) : notamment les pensions partielles, les prestations de survivant, le partage des droits, le champ d'application du RPC, le cumul des pensions et des prestations d'assurance-emploi (AE)
 - l'examen périodique du RPC concernant les taux de cotisation et les prestations doit commencer en 1999

- Secteur financier
 - Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers
 - faire une analyse suivie dans l'attente du rapport du groupe de travail, prévu pour septembre 1998. Une fois le rapport obtenu, une analyse approfondie des recommandations du rapport sera effectuée aux fins de l'établissement de propositions à soumettre au ministre au sujet de mesures réglementaires et législatives possibles.
 - Régime des banques étrangères
 - préparer une mesure législative améliorant l'accès aux banques étrangères désireuses de faire affaire au Canada, y compris par l'établissement direct de succursales
 - Régime de démutualisation
 - élaborer des règlements permettant aux grosses mutuelles d'assurance de se transformer en sociétés par actions

- Rencontre des ministres des Finances de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et Réunion des ministres des Finances du Commonwealth
 - accueillir avec succès les rencontres (de ministres, sous-ministres et groupes de travail)
 - fournir le soutien nécessaire

- Politique relative au commerce et à l'investissement
 - fournir des conseils sur les questions touchant l'importation, le commerce et l'investissement
 - effectuer des recherches et des analyses concernant l'élaboration de la politique intérieure et de la législation et la mise au point d'objectifs en vue de discussions et négociations internationales sur les recours commerciaux, l'accès au marché et les politiques d'investissement
 - continuer le suivi des accords commerciaux multilatéraux conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre des négociations d'Uruguay, notamment pour ce qui est des accords sur l'accès au marché, la

- discipline en matière de subventions, les recours commerciaux, l'investissement, la concurrence et les services, y compris les questions de mise en œuvre et les programmes de travail « intégrés »
- continuer le suivi de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), y compris la négociation et la mise en œuvre de mesures accélérant la réduction des tarifs douaniers, ainsi que les questions liées aux règles relatives à l'origine
 - participer à la recherche d'autres possibilités de libéralisation des échanges sur des tribunes bilatérales, plurilatérales et multilatérales, en contribuant à la formulation d'objectifs et de prises de position [p. ex. APEC, adhésions à l'ALENA, Accord de libre-échange des Amériques (ALEA)] et en participant aux négociations
 - contribuer à la formulation d'objectifs et de prises de position en vue de discussions et de négociations multilatérales en matière d'investissement [p. ex. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – négociations visant un accord multilatéral sur l'investissement, OMC, ALEA]
 - modifier la *Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)* ainsi que les textes connexes en conformité avec la réponse du gouvernement au *Rapport de la Chambre des communes concernant la Loi sur les mesures spéciales d'importation*
 - examiner les propositions de notre industrie touchant les tarifs douaniers sectoriels et les tarifs douaniers basés sur les produits, ainsi que les questions touchant les règles relatives à l'origine, en vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne
 - participer au règlement de différends commerciaux internationaux se rapportant à des questions de politiques d'importation et d'investissement;
 - rester activement en contact avec les gouvernements des provinces et les groupes concernés du secteur privé
- Gestion des pressions financières
 - élaborer des solutions créatives, définir les priorités et procéder à des arbitrages entre les grandes propositions de dépenses
 - Poursuite du programme de privatisation et de commercialisation
 - fournir des analyses et des conseils sur les mesures fédérales de privatisation et, s'il y a lieu, aider les ministères hiérarchiques à examiner les mesures de privatisation et de commercialisation et à entreprendre la privatisation de sociétés d'État et la vente d'autres actifs
 - Organismes financiers internationaux
 - continuer de travailler avec d'autres gouvernements actionnaires à la promotion d'un vaste programme de réforme dans les institutions financières internationales
 - travailler étroitement avec l'ACDI à la réduction de la part du programme d'aide qui est destinée à des organisations financières internationales

Pour de plus amples renseignements sur ce plan clé, se reporter au secteur d'activité « Organismes financiers internationaux » abordé plus loin dans le cadre de ce document.

- Gestion des actifs et passifs financiers
 - assurer au gouvernement un financement stable à faible coût : restructurer progressivement les programmes relatifs à la dette intérieure, en consultation avec les participants au marché, au fur et à mesure que la dette fédérale diminuera, en vue de promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada
 - adopter des politiques prudentes de gestion des risques financiers pour le gouvernement et les sociétés d'État à caractère financier, conformément au cadre réglementaire et aux meilleures pratiques internationales

Pour de plus amples renseignements sur ce plan clé, se reporter au secteur d'activité « Frais d'intérêt et autres coûts » du programme du service de la dette publique.

- Renouvellement de la péréquation
 - effectuer des analyses techniques, notamment au sujet des recommandations formulées par le vérificateur général
 - consulter les gouvernements des provinces
 - mettre à jour la formule de péréquation

Pour de plus amples renseignements sur ce plan clé, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du programme fédéral de transferts aux provinces.

- Nouveaux arrangements financiers pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut
 - faire une analyse technique de tous les aspects du financement des territoires
 - consulter les parties du Nord
 - mettre à jour la formule de financement des territoires

Pour de plus amples renseignements sur ce plan clé, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du programme fédéral de transferts aux provinces.

Résultats escomptés

- Saine gestion économique et financière
 - formuler des hypothèses de planification prudentes protégeant le cadre financier contre une exposition indue aux variations économiques
 - élaborer un cadre financier et une politique globale assurant la réalisation des objectifs énoncés par le gouvernement, soit :
 - équilibrer le budget au plus tard en 1998-1999
 - assurer une base permanente du ratio de la dette au PIB, soit la mesure du fardeau qu'impose la dette publique
 - planifier selon un budget équilibré à l'avenir
 - utiliser la réserve pour éventualités pour réduire la dette chaque année s'il se révèle que la performance économique correspond aux hypothèses aux fins de la planification budgétaire et que la réserve n'est donc pas utilisée pour répondre à des besoins imprévus

- Politique de l'impôt
 - régime fiscal fournissant au gouvernement les recettes nécessaires de manière équitable et efficiente, et ciblant efficacement les encouragements fiscaux pour atteindre les objectifs gouvernementaux
 - régime fiscal compatible avec la politique du gouvernement dans les autres domaines (p. ex. économique, sociale et culturelle)

Le budget fédéral annuel représente la principale occasion d'apporter des changements nécessaires concernant la politique de l'impôt.

- Pensions
 - Régime de pensions du Canada
 - adoption de règlements en matière de placements
 - investissement de fonds sur les marchés par l'Office d'investissement
 - élaboration d'options relatives aux prochaines étapes, conjointement avec les provinces; on sera prêt pour la décision que rendra le ministre lors du prochain examen périodique, soit en 1999
 - Sécurité de la vieillesse/Prestation aux aîné(e)s
 - examen des détails du projet visant à remplacer la prestation de sécurité de la vieillesse par la prestation aux aîné(e)s

- Secteur financier
 - Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers
 - les conclusions du groupe de travail constitueront la base des travaux sur la nouvelle loi visant à moderniser le secteur financier
 - vaste consultation du public au sujet des conclusions du groupe de travail
 - nécessité d'adopter la loi au plus tard en juin 2002
 - Régime des banques étrangères
 - la loi sur l'ouverture de succursales de banques étrangères augmentera la concurrence dans le secteur financier canadien et répondra à nos obligations commerciales internationales
 - Régime de démutualisation
 - les nouveaux règlements en la matière amélioreront l'accès au capital pour les compagnies qui se seront transformées et leur assureront un meilleur système concernant la gestion et l'obligation de rendre compte

- Rencontre des ministres des Finances de l'APEC et Réunion des ministres des Finances du Commonwealth
 - Rencontre des ministres des Finances de l'APEC
 - discuter franchement et sérieusement de la crise financière asiatique
 - discuter de politiques permettant de réduire les risques d'instabilité financière et de faire face à toute instabilité effective
 - proposer des travaux portant sur un programme d'aide et de coopération techniques pour le développement de secteurs financiers sains dans la région de l'APEC

- assurer aux invités du Canada une expérience culturelle enrichissante, mais pas de manière ostentatoire
- Réunion des ministres des Finances du Commonwealth
 - promouvoir l'échange de points de vue sur diverses questions de développement, et notamment en ce qui a trait à l'effet de la crise asiatique sur les perspectives d'avenir des pays en développement
 - poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de bonnes politiques de gestion dans le Commonwealth
 - assurer aux invités du Canada une expérience culturelle enrichissante, mais pas de manière ostentatoire
- Politique du commerce et de l'investissement
 - *Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI)*
 - finir de rédiger la mesure législative visant à modifier la LMSI, de sorte que cette mesure législative soit déposée et adoptée en 1998
 - modifier au besoin les règles et règlements connexes concernant la LMSI et la *Loi sur le tribunal canadien du commerce extérieur*
 - Recours commerciaux
 - fournir des conseils d'une manière suivie au sujet des recours commerciaux et de la LMSI
 - Tarif des douanes
 - assurer la mise en œuvre harmonieuse du nouveau Tarif des douanes
 - entreprendre et mener à terme de nouvelles négociations, dans le cadre de l'article XXVIII de l'OMC, concernant le nouveau Tarif des douanes
 - fournir des conseils d'une manière suivie sur des questions connexes
 - Loi relative à l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR)
 - fournir des conseils au sujet de la création de l'ACDR
 - participer à la rédaction de la loi portant création de l'ACDR
 - Examens de politiques sectorielles
 - participer à l'examen de la compétitivité de l'industrie automobile entrepris par Industrie Canada, en particulier pour ce qui est des aspects touchant la politique commerciale
 - participer à l'examen de la compétitivité des industries du textile et du vêtement entrepris par Industrie Canada
 - Sommet économique
 - contribuer à l'élaboration de la position canadienne sur les aspects du sommet touchant le commerce
 - APEC
 - participer aux activités de suivi en matière de libéralisation des échanges sectoriels découlant du sommet tenu par l'APEC à Vancouver
 - ALE/ALENA
 - terminer les négociations de l'ALENA visant l'accélération des réductions tarifaires

- Organisation mondiale du commerce (OMC)
 - coordonner les prises de position ministérielles sur l'élaboration de l'approche canadienne de la réunion ministérielle organisée dans le cadre de l'OMC (18-20 mai), participer à l'élaboration de cette approche et représenter le ministère des Finances dans le travail consécutif de suivi
 - gérer l'apport du Canada aux comités de l'OMC chargés de se pencher sur les questions de subventions et d'antidumping
 - préparer l'examen, prévu pour 1998-1999, des dispositions clés de l'accord relatif aux subventions et de l'accord en matière de règlement des différends
 - participer aux négociations sur l'augmentation du nombre de produits couverts aux fins de l'accord relatif à la technologie de l'information (ATI) et du protocole d'entente relatif aux produits pharmaceutiques
 - participer aux négociations et discussions de l'OMC concernant l'harmonisation des règles en matière d'origine
 - participer à l'élaboration de la position canadienne sur les différends soumis à l'OMC
 - coordonner les prises de position du Ministère sur l'élaboration de la réponse du gouvernement au groupe de travail de l'OMC chargé de se pencher sur la question des magazines et participer à l'élaboration de cette réponse
 - coordonner les prises de position du Ministère sur le programme de travail de l'OMC concernant l'AGCS, notamment pour ce qui est de la discipline en matière de subventions et au sujet des mesures de sauvegarde en matière de commerce
- Investissement
 - coordonner les prises de position du Ministère sur la phase finale prévue des négociations de l'accord multilatéral sur l'investissement sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques et prendre part aux travaux de cette phase [et participer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada à la gestion du suivi] et aux travaux du groupe de travail de l'OMC chargé d'étudier les questions de commerce et d'investissement
 - continuer à coordonner les prises de position du Ministère ayant trait à la négociation d'accords bilatéraux de protection de l'investissement étranger
- Gestion des pressions financières
 - politiques et programmes efficaces, conformes aux priorités et aux paramètres financiers établis par le gouvernement
- Poursuite du programme de privatisation et de commercialisation
 - sous réserve des conditions du marché et des objectifs du gouvernement, vendre, au cours du présent exercice ou d'exercices ultérieurs, l'ensemble ou une partie des 18 p. 100 d'actions que l'État détient dans Petro-Canada
 - sous réserve de la réception d'une proposition d'achat acceptable, aider la Corporation de développement des investissements du Canada à conclure la vente de sa filiale en propriété exclusive, Theratronics International Limited

- Organismes financiers internationaux
 - les changements en matière de politique qui sont en cours continueront à renforcer l'efficacité des organismes financiers internationaux
 - la part du programme d'aide qui est affectée aux organismes financiers internationaux sera bientôt ramenée à une proportion de l'ordre de 18 à 20 p. 100, conformément à l'Examen des programmes

Pour de plus amples renseignements sur ces résultats escomptés, se reporter au secteur d'activité « Organismes financiers internationaux » examiné plus loin dans le cadre de ce document.

- Gestion des actifs et passifs financiers
 - frais de la dette ne dépassant pas les frais prévus dans le budget, y compris la réserve pour éventualités, au cours d'une année quelconque

Pour de plus amples renseignements sur ces résultats escomptés, se reporter au secteur d'activité « Frais d'intérêt et autres coûts » du programme du service de la dette publique.

- Renouvellement de la péréquation
 - mise en place d'un programme de péréquation renouvelé d'ici le 1^{er} avril 1999

Pour de plus amples renseignements sur ces résultats escomptés, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du programme fédéral de transferts aux provinces.

- Nouveaux arrangements financiers pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut
 - mise en place de nouveaux arrangements financiers d'ici le 1^{er} avril 1999

Pour de plus amples renseignements sur ces résultats escomptés, se reporter au secteur d'activité « Paiements de transfert » du programme fédéral de transferts aux provinces.

2. Organismes financiers internationaux

*Dépenses prévues (par secteur de service)**

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Souscriptions et paiements				
– Association internationale de développement	191,0	267,0	277,6	238,7
– Facilité d’ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	217,8	169,2	112,6	88,8
– Banque européenne pour la reconstruction et le développement	5,5	9,0	11,1	13,2
Contributions et subventions				
– En vertu des ententes multilatérales	280,0	281,2	297,3	297,3
Total des dépenses nettes	694,3	726,4	698,6	638,0

* Représente les effets émis et les effets encaissés.

Objectif

Administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations qui s’y rattachent.

Facteurs externes influant sur le secteur d’activité

Le gouvernement reconnaît depuis longtemps les avantages du multilatéralisme. Conformément à cette stratégie, le Canada accorde traditionnellement un appui important aux opérations des organismes financiers internationaux.

Nos contributions financières à ces organismes se fondent sur des arrangements traditionnels en matière de partage des charges avec d’autres gouvernements actionnaires et sur notre évaluation de l’efficacité globale des organismes. Au cours des dernières années, notre participation à de tels arrangements a été restreinte du fait qu’il nous fallait nous conformer à ce que permettait le budget.

La crise asiatique actuelle soulève la possibilité que le Canada doive contribuer à des ensembles de mesures d’aide à l’appui de programmes d’Institutions financières internationales (IFI). Il faudra veiller à ce que les modalités de la participation du Canada tiennent dûment compte de considérations quant au partage équitable des charges et à la sécurité de la contribution canadienne.

Plans et stratégies clés

Le gouvernement a continué à travailler avec d'autres gouvernements actionnaires à la promotion d'un vaste programme de réforme dans les institutions financières internationales. De telles réformes sont nécessaires pour veiller à ce que ces organismes continuent de pouvoir relever les défis de la mondialisation avec efficacité et efficience.

Conformément aux accords conclus dans le cadre de l'Examen des programmes, le Ministère travaille en étroite collaboration avec l'ACDI à la réduction de la part du programme d'aide qui est affectée aux organismes financiers internationaux.

Le gouvernement cherchera probablement à obtenir, par voie de mesure législative, le pouvoir de participer au besoin à des efforts d'aide financière internationale, pour ajouter aux ressources des organismes financiers internationaux.

Résultats escomptés

Le gouvernement s'attend que les changements en cours en matière de politique continueront à renforcer l'efficacité des organismes financiers internationaux. Il prévoit en outre que la part du programme d'aide qui est affectée à ces organismes sera bientôt ramenée à une proportion représentant 18 à 20 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale.

3. Monnaie canadienne

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Monnaie canadienne				
Dépenses nettes	38,0	38,0	49,0	43,0

Objectif

Financer de manière économique la production de pièces de monnaie canadienne.

Le ministre des Finances fait des paiements, sur le Trésor, à la Monnaie royale du Canada, pour la production et la distribution de pièces de monnaie canadienne de circulation. Les pièces sont vendues à des institutions financières selon leur valeur nominale, et le produit de ces ventes est versé au Trésor.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

La croissance économique influe grandement sur la demande de pièces de monnaie canadienne de circulation. On s'attend que l'utilisation accrue des transferts électroniques de fonds réduise à long terme la demande de pièces de monnaie.

Plans et stratégies clés

Pour réduire davantage le coût des pièces de monnaie canadienne, on utilisera de l'acier nickelé plutôt que du nickel pour les pièces de 5 ¢, de 10 ¢ et de 25 ¢. La Monnaie royale du Canada est en train de faire en sorte que les installations de production de Winnipeg soient en mesure de produire des pièces fabriquées à partir d'acier nickelé. On s'attend que de telles pièces soient produites en 2000-2001.

Le Ministère renégociera les modalités du contrat conclu avec la Monnaie royale du Canada pour la production de pièces de monnaie canadienne de circulation. Le contrat actuel expire en l'an 2000.

Résultats escomptés

Production efficace de pièces de monnaie canadienne, pour répondre à la demande de l'économie canadienne.

4. Projets spéciaux – Hibernia

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Projet Hibernia				
Dépenses nettes	58,0	12,0	–	–

Objectif

Un paiement non budgétaire concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

En mars 1993, le gouvernement du Canada a acquis 8,5 p. 100 de la participation de Gulf Canada Resources dans le projet Hibernia. Trois sociétés privées ont acquis le reste de la participation de 25 p. 100 de Gulf. Au moment de l'acquisition, les propriétaires du champ Hibernia avaient consacré environ 1 milliard de dollars au projet, dont les coûts de construction sont estimés à 5,2 milliards de dollars. La participation de 8,5 p. 100 du Canada au projet a été transférée à Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada. La participation est gérée sur une base commerciale jusqu'à ce qu'une décision de vendre l'investissement soit prise.

Le ministre des Finances est autorisé à verser des paiements à CHHC pour financer la participation de 8,5 p. 100 du Canada au titre des coûts de construction et des frais de démarrage. Le ministre des Ressources naturelles continue à participer au projet Hibernia en assurant des prêts et en garantissant des emprunts relatifs au projet.

La plateforme de production du projet Hibernia a été remorquée avec succès jusqu'au site en juin 1997, et on a commencé à produire du pétrole en novembre 1997.

En 1998-1999, la CHHC continuera à contracter des obligations pour financer le forage de mise au point, qui ne peut être entièrement financé grâce au produit prévu de la vente de pétrole brut. Les paiements du gouvernement servant à répondre aux besoins de financement de la CHHC cesseront en 1998-1999.

Plans et stratégies clés

Financer les obligations du Canada au titre des coûts de construction et des frais de démarrage, dans la mesure où ces frais ne peuvent être payés grâce aux seules rentrées d'argent de la CHHC.

Résultats escomptés

Au-delà de 1998-1999, le gouvernement n'aura plus à assurer un financement au titre de sa participation de 8,5 p. 100 dans le projet Hibernia. La CHHC gèrera l'investissement d'une manière commerciale, à l'aide de ses rentrées d'argent, dans l'attente d'une décision de vendre.

5. Administration générale

Dépenses prévues (par secteur de service)

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Gestion du Ministère	12,5	21,3	16,4	11,7
Services ministériels	9,9	11,0	10,7	10,7
Total des dépenses nettes	22,4	32,3	27,1	22,4

Objectif

Administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

- Opinion publique et politiques d'intérêt public

Plans et stratégies clés

- Consultations et communications
 - capacité ministérielle accrue de communiquer l'information aux Canadiens et Canadiennes
 - améliorations dans l'emploi de moyens de communication électroniques comme Internet

- organisation plus systématique des relations avec les médias, des consultations et de la correspondance ministérielle
- Services intégrés
 - mise en œuvre de la norme générale de classification (NGC)
 - La Relève
 - mise en œuvre de la stratégie de l'information financière (SIF)
 - recherche et évaluation de nouvelles technologies, pour apporter des solutions à caractère commercial

Résultats escomptés

- Consultations et communications
 - l'information économique et financière sera davantage communiquée en temps opportun et sera plus pertinente
 - il sera plus facile pour les Canadiens de communiquer avec le Ministère
- Services intégrés
 - système de classification plus efficace
 - main-d'œuvre qualifiée rajeunie
 - mise en œuvre, au sein du gouvernement du Canada, du modèle comptable du secteur privé
 - répondre aux exigences commerciales de l'environnement électronique

Programme du service de la dette publique

Objectif du programme : assurer le paiement des intérêts et des frais de service de la dette publique, de même que des coûts d'émission, au besoin.

1. Frais d'intérêt et autres coûts

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Frais d'intérêt et autres coûts			
Dépenses nettes	41 367,0	43 359,0	44 859,0

Objectif

Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que le coût des émissions autres que celles qui sont effectuées sur le marché de détail, selon les besoins.

Cet objectif doit être atteint dans le cadre de l'objectif qui est fondamental en matière de gestion de la dette, soit assurer au gouvernement un financement stable à faible coût,

l'accent étant mis sur l'objectif stratégique clé qui consiste à maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada.

Le ministère des Finances travaille en étroite collaboration avec la Banque du Canada à tous les aspects de la gestion de la dette. La Banque du Canada est l'agent financier officiel du gouvernement fédéral dans le domaine des opérations relatives à la dette et elle fournit des conseils touchant la stratégie globale relative à la dette.

Placements Épargne Canada, organisme spécial qui rend compte au sous-ministre des Finances, est chargé des questions de la dette sur le marché de détail canadien. Les frais d'intérêt liés aux titres au détail sont inclus dans les dépenses ci-dessus, alors que les frais d'émission des titres au détail sont inclus dans le secteur d'activité « Placements Épargne Canada (PEC) » décrit plus loin.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

- volatilité du marché et modifications du niveau des taux d'intérêt
- consolidation du secteur financier, mondialisation du marché et changements technologiques – relever les normes en matière de liquidité et faciliter la participation internationale
- la diminution des besoins d'emprunt a une incidence en matière de liquidité sur le marché des titres émis par le gouvernement du Canada

Plans et stratégies clés

- maintenir le bon fonctionnement du marché des titres émis par le gouvernement du Canada (en mettant l'accent sur la liquidité et la transparence), pour parvenir à réduire les coûts de la dette, en insistant tout particulièrement sur la gestion de l'effet de la réduction de la dette contractée sur les marchés
- entreprendre des initiatives favorisant l'intégrité du marché – nouvelles règles d'adjudication, changements en matière de surveillance et élaboration, conjointement avec l'industrie, d'un code de déontologie quant à la conduite sur le marché secondaire
- maintenir une structure prudente de la dette pour veiller à ce que les coûts restent stables selon divers taux d'intérêt possibles
- rester activement en contact avec les investisseurs et les agences de cotation – grâce à la communication, en temps opportun, d'informations sur les perspectives économiques et financières du Canada

Résultats escomptés

- frais de la dette ne dépassant pas ceux qui sont prévus dans le budget, y compris la réserve pour éventualités, au cours d'une année quelconque

2. Placements Épargne Canada (PEC)

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Placements Épargne Canada			
Dépenses nettes	133,0	141,0	141,0

Objectif

Veiller au financement du gouvernement fédéral conformément à son plan financier, en réalisant l'équilibre entre les facteurs de coût, de risque et de marché; maintenir une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale, afin d'assurer un large bassin de détenteurs de titres fédéraux et d'offrir une famille de produits attractifs, notamment des produits nouveaux dans les principaux segments du marché, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

Les principaux facteurs externes ayant une incidence sur le secteur financier de détail sont les suivants :

- faible taux d'intérêt et orientation vers les investissements financiers à long terme (comme les fonds communs de placement en actions)
- modifications des besoins financiers d'une population canadienne vieillissante
- forte concurrence exercée pour avoir l'argent des investisseurs (p. ex. variété d'offres de produits et de réseaux de distribution, comme les opérations bancaires électroniques)

De plus, la part globale des titres au détail dans la dette totale du Canada a diminué constamment, passant de 33 p. 100 qu'elle était en 1988 à 21 p. 100 en 1996. Environ 25 p. 100 des titres de la dette totale sont détenus par des étrangers, alors que la proportion était de 16 p. 100 en 1988.

Ces facteurs exigent une stratégie à long terme solide pour veiller à ce que le programme de placement de titres sur le marché de détail permette de maintenir une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale tout en réalisant un équilibre entre les facteurs de coût, de risque et de marché.

Plans et stratégies clés

- établissement d'un plan de développement de produits sur trois ans décrivant la stratégie de diversification de produits de PEC et la gestion des aspects « coût efficacité » et « risque » du portefeuille de titres au détail
- élaboration d'une stratégie de vente et de distribution sur trois ans, y compris :
 - achèvement de la mise en œuvre du nouveau régime d'épargne-salaire

- réorganisation de la force de vente actuelle
- recruter des partenaires parmi les établissements financiers
- suite de la mise en œuvre du plan de technologie de l'information, y compris :
 - système de gestion des titres au détail
 - stabilisation du nouveau système de paye
 - élaboration d'une stratégie du commerce électronique
 - systèmes permanents efficaces du point de vue des coûts et soutien des opérations
- Expansion du programme de commercialisation et de relations publiques (RP), y compris :
 - programme de continuité
 - expansion du programme de RP

Résultats escomptés

- Lancement progressif d'un ensemble de nouveaux produits et amélioration des produits existants
- Introduction du nouveau système de paye dans un plus grand nombre des compagnies restantes qui participent au programme d'épargne-salaire, et sollicitation de nouvelles compagnies
- Élaboration d'une stratégie de vente et de distribution et réorganisation de la force de vente du programme d'épargne-salaire de PEC
- Partenariats commerciaux avec des établissements financiers
- Élaboration de la stratégie du commerce électronique et mise en œuvre de composantes choisies en 1998-1999
- Finalisation d'un accord avec la Banque du Canada visant à assurer au programme de placement de titres sur le marché de détail un soutien suivi en matière d'opérations et de systèmes en vertu d'une approche fondée sur le recouvrement des frais
- Expansion du programme de continuité dans la publicité par des campagnes publicitaires appuyant le fait d'être visible sur le marché pendant au moins six mois de l'année (en comparaison avec trois semaines en 1996), et ce, tout en respectant le budget approuvé
- Expansion du programme de RP, par exemple en incitant les directeurs généraux de compagnies participant au programme d'épargne-salaire à jouer un rôle plus actif et en mettant davantage l'accent sur la jeunesse

Programme fédéral de transferts aux provinces

Objectif du programme/Objectif du secteur d'activité : procéder aux paiements de transfert prévus par les lois relatives au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, de péréquation et d'autres transferts, et conformément aux accords régissant le financement global des territoires.

1. Paiements de transfert

Dépenses prévues (par secteur de service)

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)¹			
Total des droits	25 315,6	25 974,0	26 627,0
Points d'impôt	(12 815,6)	(13 474,0)	(14 127,0)
Droit en espèces	12 500,0	12 500,0	12 500,0
Péréquation fiscale²			
Droits	8 600,0	8 482,0	8 663,0
Rajustement (années antérieures)	175,6	–	–
Paiement en espèces	8 775,6	8 482,0	8 663,0
Financement global des territoires (FGT)²	1 132,1	1 134,0	1 134,0
Autres paiements de transfert³	(2 527,0)	(2 665,0)	(2 823,0)
Total des dépenses nettes	19 880,7	19 451,0	19 474,0

¹ Total des droits indiqués en fonction d'un plancher en espèces de 12,5 milliards de dollars.

² Programme renouvelé en 1999.

³ Inclut Subventions législatives, Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes et Paiements de remplacement au titre des programmes permanents.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activité

- *Création du Nunavut*

Un événement clé est la création d'un nouveau territoire, le Nunavut, prévu pour avril 1999. Les accords de financement global actuels avec les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon expirent à cette époque, et de nouveaux arrangements doivent être établis pour le financement des trois administrations gouvernementales du Nord qui seront en place en 1999. En vertu de l'Accord politique sur le Nunavut de 1992, le gouvernement fédéral s'est engagé à établir pour Nunavut (partie ouest des Territoires du Nord-Ouest actuels), des arrangements en matière de financement qui permettront aux administrations gouvernementales des territoires de continuer à fournir des services publics à leurs résidents à des niveaux comparables à ceux qui étaient assurés avant la division.

- *Expiration de la loi relative à la péréquation*

La loi relative à la péréquation expire le 31 mars 1999, et une nouvelle loi est nécessaire pour renouveler le programme. La péréquation se fonde sur une formule prévue dans la loi et le règlement, qui donnent des détails quant à la manière dont doivent être calculés les paiements de transfert accordés dans le cadre de la péréquation. Avant chaque renouvellement de la loi, le ministère des Finances s'engage dans de vastes consultations avec les gouvernements des provinces pour examiner les caractéristiques du programme. Un objectif de l'examen est de veiller à ce que les modifications de la taxation provinciale comme l'adoption récente, par les trois provinces de l'Atlantique, de la taxe de vente harmonisée, se reflètent dans le programme de péréquation. Le vérificateur général du Canada a publié les résultats d'une vérification approfondie du programme de péréquation effectuée en octobre 1997, vérification aux termes de laquelle des propositions ont été formulées en vue du renouvellement du programme.

- *Plancher en espèces de 12,5 milliards de dollars du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux*

Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) est un transfert de financement global aux provinces et aux territoires. Le soutien financier est un mélange de transferts en espèces et de transferts de points fiscaux.

En vertu de la loi en vigueur, le plancher est de 11 milliards de dollars pour ce qui est de la partie du transfert en espèces, et les paiements effectués dans le cadre du TCSPS en 1998-1999 devraient atteindre au total quelque 25,1 milliards de dollars, dont 13,5 milliards sous forme de points fiscaux et 11,6 milliards en espèces. En décembre 1997, on a déposé au Parlement le projet de loi C-28 pour que le plancher en espèces du TCSPS passe de 11 milliards de dollars qu'il est actuellement à 12,5 milliards à compter de 1997-1998 et jusqu'à la fin des arrangements, soit jusqu'en 2002-2003. D'après les dispositions du projet de loi C-28 concernant le TCSPS, les paiements effectués dans le cadre du TCSPS pour 1998-1999 augmenteront de 0,9 milliards de dollars, passant à 26 milliards de dollars.

- *Résultat du recensement de 1996*

Les paiements de transfert effectués dans le cadre de la péréquation, du TCSPS et du FGT sont basés sur une formule, et leurs niveaux exacts sont déterminés par une vaste gamme de données statistiques. La population est l'un des principaux facteurs pris en compte dans toutes les formules relatives aux paiements de transfert. À l'automne 1998, Statistique Canada publiera des chiffres de population révisés par suite de son analyse du recensement de 1996. Ces données révisées auront une incidence sur les paiements de transfert aux provinces et aux territoires en vertu des trois grands programmes de paiements de transfert pour les exercices antérieurs non encore finalisés et pour 1998-1999 et les exercices ultérieurs. On ajustera les paiements de transfert aux provinces et aux territoires de manière à prendre en compte les nouveaux chiffres relatifs à la population, et les ajustements des paiements commenceront en 1998-1999.

Plans et stratégies clés

- Financement global des territoires (FGT).
 - Pour établir de nouveaux arrangements en matière de financement, le Ministère s'est engagé dans une vaste analyse de tous les aspects techniques de la formule du FGT.
 - Ce travail technique a été entrepris dans le contexte de vastes consultations sur les arrangements en matière de financement au sein d'une structure de comités de représentants du fédéral et des territoires. Vu les circonstances spéciales du renouvellement actuel du FGT résultant de la création d'un nouveau territoire, un comité multipartite de représentants du fédéral et des territoires et d'autres intéressés a été mis sur pied aux fins de consultation concernant des questions de financement particulières découlant de la division des Territoires du Nord-Ouest.
 - Bien qu'étant entièrement responsable des arrangements en matière de financement conclus avec les territoires, le ministère des Finances consulte régulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a des responsabilités en matière de programmes dans le Nord.

- Péréquation
 - Le cœur du programme de péréquation est la mesure de la capacité financière des provinces, soit la capacité de chaque gouvernement provincial de se procurer lui-même des recettes. Cette mesure doit être exacte pour que le programme atteigne ses objectifs. Les discussions sur le renouvellement de la péréquation comportent un examen approfondi d'un certain nombre d'aspects techniques de la formule, y compris, pour ce qui est de ce renouvellement, la question du traitement des recettes provenant de la taxe de vente provinciale, des recettes provenant de l'impôt sur les ressources et des recettes provenant des loteries et autres jeux de hasard. Le Ministère est également en train d'analyser d'autres aspects du programme, dont certains, comme le traitement des frais d'utilisation et la conception des plafonds et planchers de la péréquation, ont fait l'objet de recommandations précises du vérificateur général lors d'une vaste vérification récente du programme.
 - Des consultations suivies avec les provinces font partie intégrante de la gestion du programme de péréquation. Des comités permanents de représentants du fédéral et des provinces se réunissent régulièrement et intensifient leurs efforts au cours de la période de deux ans précédant chaque renouvellement de la loi.
 - Le Ministère travaille avec Statistique Canada à l'amélioration des données utilisées dans la formule de péréquation, notamment pour tirer pleinement profit du projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales qui est en cours à Statistique Canada.

- TCSPS
 - Accroître le soutien fédéral des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire ainsi que de l'aide et des services sociaux en mettant en œuvre un plancher de 12,5 milliards de dollars pour ce qui est de la partie en espèces du TCSPS. À l'époque où était rédigé le présent rapport, le Parlement avait été saisi du projet de loi visant l'introduction du nouveau plancher.

Résultats escomptés

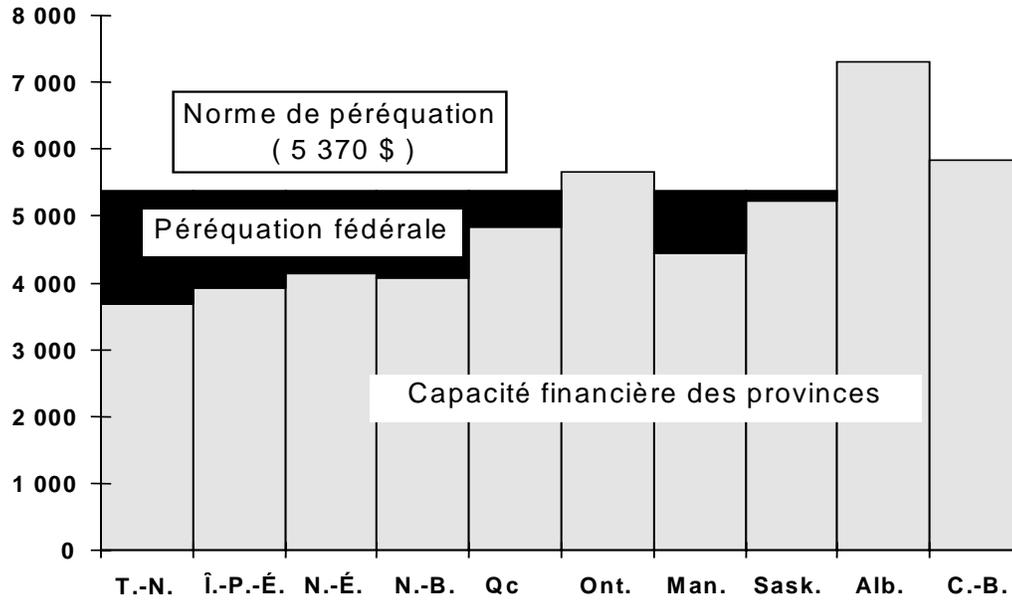
- Financement global des territoires
 - En vertu des accords actuels de financement global des territoires, on prévoit que, en 1998-1999, les subventions fédérales par habitant aux administrations publiques des territoires seront d'environ 8 950 \$ pour le Yukon et de 12 380 \$ pour les Territoires du Nord-Ouest.
 - Le Ministère prévoit d'établir de nouveaux arrangements en matière de financement avec le Yukon, avec l'administration gouvernementale des Territoires du Nord-Ouest et avec le commissaire par intérim du Nunavut en 1998-1999. Les fonds accordés pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest tiendront compte de frais supplémentaires raisonnables attribuables à la création du nouveau territoire.

- Péréquation
 - En raison directe des paiements de transfert effectués dans le cadre de la péréquation, en 1998-1999, on prévoit que toutes les provinces auront accès à au moins 5 370 \$ par habitant pour financer les services publics destinés à leurs résidents (Voir le tableau de la page suivante).
 - Le nouveau projet de loi relatif à la péréquation sera déposé en 1998-1999, et un règlement sera rédigé en vue de donner effet aux modifications du programme. On prévoit d'améliorer la mesure des capacités financières des provinces et des municipalités aux fins de la formule de péréquation, en particulier pour ce qui est de la taxe de vente, des recettes provenant des loteries, de l'impôt foncier et des charges sociales. Le Ministère prévoit de pouvoir régler un certain nombre de questions soulevées par le vérificateur général.

- TCSPS
 - En raison de l'accroissement prévu du plancher en espèces du TCSPS, les provinces obtiendront un soutien fédéral accru pour les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux. Au cours de la période allant de 1997-1998 à 2002-2003, du fait du relèvement du plancher en espèces, les paiements faits aux provinces dans le cadre du TCSPS augmenteront d'environ 7,0 milliards de dollars (Voir le tableau de la page suivante).

Résultats de la péréquation

\$ par habitant, 1998-1999

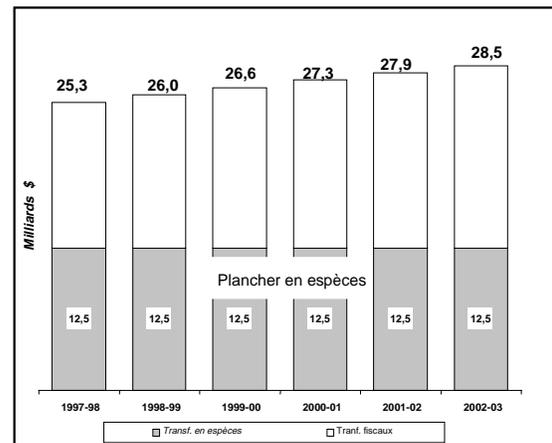
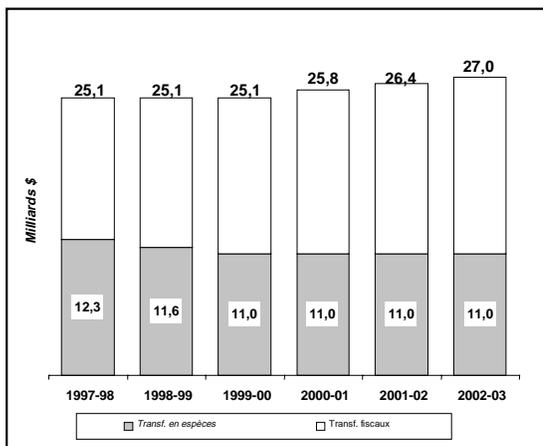


Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)

TCSPS : Avant le plancher en espèces de 12,5 milliards de dollars

TCSPS : Après le plancher en espèces de 12,5 milliards de dollars

TCSPS – Croissance annuelle moyenne de 2,5 p. 100



Section IV : Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Autorisations de dépenser (*Extrait du tableau du sommaire du portefeuille de la Partie II et rapprochement avec le document sur les détails des dépenses de programme*).

Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle

Tableau 2.1 : Présentation des dépenses prévues par programme et secteur d'activité

Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par programme et secteur d'activité

Tableau 2.3 : Détails des besoins en ETP

Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme

Tableau 4 : Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

Tableau 5 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité

Tableau 6 : Recettes par programme

Tableau 7 : Coût net du programme

Tableau 8 : Prêts, investissements et avances par programme et secteur d'activité

Autres informations

Tableau 9 : Liste des lois et règlements

Tableau 10 : Références

Tableau 1 : Autorisations de dépenser – Résumé du Ministère, Partie II du Budget des dépenses

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget principal 1998-1999	Budget principal 1997-1998
Programme des politiques économiques, sociales et financières			
1	Dépenses du Programme	70 818	49 004
5	Subventions et contributions	281 200	280 000
(L)	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	267 000	191 000
(L)	Paiements à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	50 200	31 800
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 709	5 721
(L)	Achat de la monnaie canadienne	38 000	38 000
	Total du budgétaire	715 976	595 574
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	–	–
(L)	Paiements à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	9 050	5 500
(L)	Émission de prêts à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	119 000	186 000
L15	Paiements concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia	12 000	58 000
	Total du non-budgétaire	140 050	249 500
	<i>Total du Programme</i>	856 026	845 074
Programme du service de la dette publique			
(L)	Frais d'intérêt et autres coûts	43 500 000	46 000 000
	Total du Programme	43 500 000	46 000 000
<i>Programme fédéral de transferts aux provinces</i>			
20	Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 134 000	1 120 000
25	Subvention à la province de Terre-Neuve et du Labrador	40 000	40 000
(L)	Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	30 000	30 000
(L)	Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	8 482 000	8 292 000
(L)	Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (Partie V – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>) ¹	11 626 000	12 500 000
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(494 000)	(469 000)
(L)	Paiements de remplacement au titre des Programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(2 241 000)	(2 131 000)
	Total du Programme	18 577 000	19 382 000
	Total du Ministère	62 933 026	66 227 074

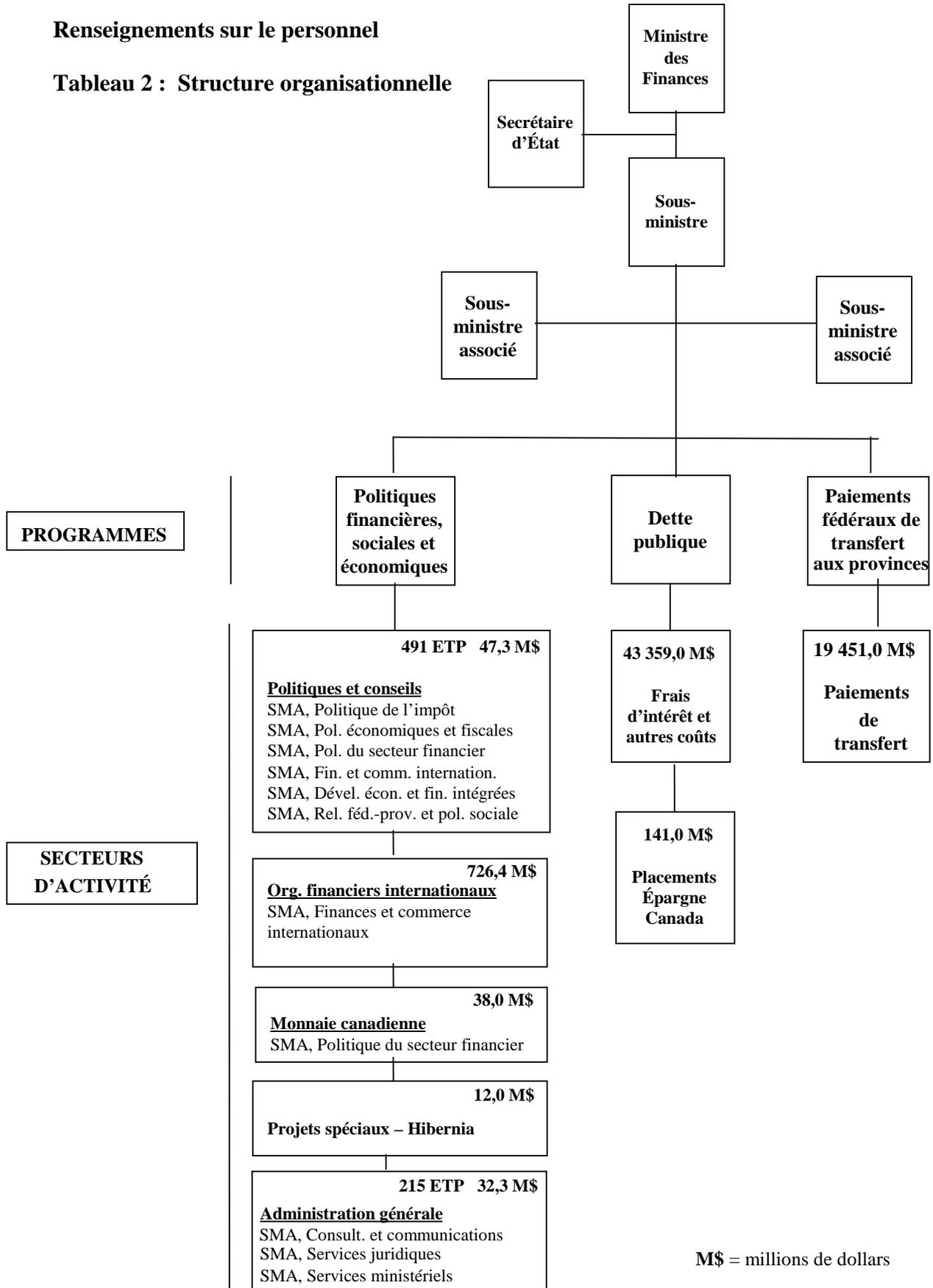
¹ Les montants qui figurent dans ce tableau montrent la contribution en espèces autorisée en vertu de la Partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Le tableau qui suit montre la contribution totale du gouvernement fédéral au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris le transfert fiscal :

	(en milliers de dollars)
Total des paiements de transfert en espèces – Budget principal des dépenses	11 626 000*
Plus transferts fiscaux	13 474 000
Total	25 100 000

* Le projet de loi C-28 est présentement à l'étude au Parlement suggérant d'établir le Total des paiements de transfert en espèces à un minimum de 12 500 000 000 \$.

Renseignements sur le personnel

Tableau 2 : Structure organisationnelle



M\$ = millions de dollars

Tableau 2.1 : Présentation des dépenses prévues par programme et secteur d'activité pour 1998-1999

(en millions de dollars)	Poste responsable						*	P-DG Plac. Épar. Canada	TOTAL
	SMA Pol. écon. et financière	SMA Commerce et finances internat.	SMA Pol. de l'impôt	SMA Pol. du secteur financier	SMA Relations féd-prov. et politique sociale	SMA Dével. écon. et finances intégrées			
<i>Programme/ Secteur d'activité</i>									
<i>Politiques économiques, sociales et financières</i>									
Politiques et conseils	7,1	8,5	13,9	8,0	5,4	4,4			47,3
Organismes financiers internationaux		726,4							726,4
Monnaie canadienne				38,0					38,0
Administration générale							32,3		32,3
Projets spéciaux – Hibernia	12,0								12,0
<i>Service de la dette publique</i>									
Frais d'intérêt et autres coûts				43 359,0					43 359,0
Placements Épargne Canada								141,0	141,0
<i>Programme fédéral de transferts aux provinces</i>									
Paiements de transfert**					19 451,0				19 451,0
Total des dépenses prévues	19,1	734,9	13,9	43 405,0	19 456,4	4,4	32,3	141,0	63 807,0

* Le poste responsable pour ce secteur d'activité comprend le SM, les SM associés, le SMA Consultations et communications, le SMA Services juridiques et le SMA Services ministériels.

** Composante en espèces.

Tableau 2.2 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par programme et secteur d'activité

	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Programme des politiques économiques, sociales et financières				
Politiques et conseils	448	491	486	457
Administration générale	205	215	214	210
Total du Ministère	653	706	700	667

Note : Les ETP requis pour l'administration du programme du service de la dette publique et du programme fédéral de transferts aux provinces sont compris dans le Programme des politiques économiques, sociales et financières.

Tableau 2.3 : Détails des besoins en ETP

(en dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Échelle de salaires				
< 30 000	46	49	49	47
30 000 – 40 000	183	198	196	187
40 000 – 50 000	102	113	112	106
50 000 – 60 000	86	92	91	87
60 000 – 70 000	77	85	84	80
70 000 – 80 000	57	63	63	60
> 80 000	102	106	105	100
Total	653	706	700	667

Autres renseignements financiers

Tableau 3 : Articles courants de dépenses par programme

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Personnel			
Traitements et salaires	37,6	41,5	41,3
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6,5	8,7	8,7
	<u>44,1</u>	<u>50,2</u>	<u>50,0</u>
Biens et services			
Transport et communications	5,2	5,6	4,4
Information	3,3	9,8	7,6
Services professionnels et spéciaux	11,5	14,0	10,7
Locations	0,6	0,7	0,5
Achats de services de réparation et d'entretien	0,8	0,8	0,6
Monnaie canadienne	38,0	38,0	49,0
Services publics, fournitures et approvisionnements	2,3	2,3	1,8
Autres subventions et paiements	–	–	–
Dépenses en capital secondaires	1,5	1,8	1,4
	<u>63,2</u>	<u>73,0</u>	<u>76,0</u>
Total des dépenses de fonctionnement	107,3	123,2	126,0
Paiements de transfert			
Crédits	1 452,1	1 455,2	1 431,3
Législatifs	18 931,4	18 594,2	18 666,0
	<u>20 383,5</u>	<u>20 049,4</u>	<u>20 097,3</u>
Service de la dette publique	41 500,0	43 500,0	45 000,0
Dépenses budgétaires brutes	61 990,8	63 672,6	65 223,3
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	3,3	5,6	5,5
Dépenses budgétaires nettes	<u>61 987,5</u>	<u>63 667,0</u>	<u>65 217,8</u>
Non-budgétaire (Prêts, investissements et avances)	249,5	140,0	75,3
Total	<u>62 237,0</u>	<u>63 807,0</u>	<u>65 293,1</u>

Tableau 4 : Ressources du programme par programme et secteur d'activité pour l'exercice du Budget des dépenses

(en millions de dollars)	Budgétaire				Non- budgétaire (Prêts, investis- sements et avances)	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ETP	Fonction- nement	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs*				
<i>Politiques économiques, sociales et financières</i>								
Politiques et conseils	491	48,0				48,0	(0,7)	47,3
Organismes financiers internationaux			281,2	317,2	128,0	726,4		726,4
Monnaie canadienne				38,0		38,0		38,0
Projets spéciaux					12,0	12,0		12,0
Administration générale	215	37,2				37,2	(4,9)	32,3
<i>Service de la dette publique</i>								
Frais d'intérêt et autres coûts				43 359,0		43 359,0		43 359,0
Placements Épargne Canada				141,0		141,0		141,0
<i>Programme fédéral de transferts aux provinces</i>								
Paiements de transfert*			1 174,0	18 277,0		19 451,0		19 451,0
Total	706	85,2	1 455,2	62 132,2	140,0	63 812,6	(5,6)	63 807,0

* Composante en espèces

Tableau 5 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Subventions			
Organismes financiers internationaux	108,0	110,2	127,3
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	40,0	40,0	–
Total des subventions	148,0	150,2	127,3
Contributions			
Organismes financiers internationaux	172,0	171,0	170,0
Total des contributions	172,0	171,0	170,0
Autres paiements de transfert			
Organismes financiers internationaux	222,8	317,2	326,0
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	19 840,7	19 411,0	19 474,0
Total d'autres paiements de transfert	20 063,5	19 728,2	19 800,0
Total	20 383,5	20 049,4	20 097,3

Tableau 6 : Recettes par programme

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Recettes à valoir sur le crédit				
Programme des politiques économiques, sociales et financières	3,3	5,6	5,5	5,6
Total des recettes à valoir sur le crédit	3,3	5,6	5,5	5,6
Recettes portées au Trésor				
Programme des politiques économiques, sociales et financières	75,0	99,0	145,0	145,0
Total des recettes portées au Trésor	75,0	99,0	145,0	145,0
Total des recettes	78,3	104,6	150,5	150,6

Tableau 7 : Coût net du programme pour 1998-1999

(en millions de dollars)	Programme des politiques économiques, sociales et financières	Programme du service de la dette publique	Programme fédéral de transferts aux provinces	Total
Dépenses brutes prévues	861,6	43 500,0	19 451,0	63 812,6
Plus :				
<i>Installations fournies sans frais par le Ministère</i>				
Installations fournies par TPSGC	5,4			5,4
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	2,7			2,7
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Développement des ressources humaines Canada	–			–
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,9			0,9
Coût total du ou des programmes	870,6	43 500,0	19 451,0	63 821,6
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit	5,6			5,6
Recettes à valoir sur le Trésor	99,0			99,0
	104,6			104,6
Coût net du ou des programmes	766,0	43 500,0	19 451,0	63 717,0

Tableau 8 : Prêts, investissements et avances par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Programme des politiques économiques, sociales et financières				
Organismes financiers internationaux	191,5	128,0	75,3	52,2
Projets spéciaux – Hibernia	58,0	12,0	–	–
Total	249,5	140,0	75,3	52,2

AUTRES INFORMATIONS

Tableau 9 : Liste des lois et règlements

<i>Loi de 1964 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	(1964-65, ch. 26)
<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(L.R.C.1985, ch. S-23)
<i>Loi limitant les dépenses publiques</i>	(1992, c.19, non officiel S-15.4)
<i>Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve</i>	(L.R.C. 1985, ch. N-23)
<i>Loi sur Bretton Woods et accords connexes</i>	(L.R.C. 1985, ch. B-7)
<i>Loi sur la Banque du Canada</i>	(L.R.C. 1985, ch. B-2)
<i>Loi sur la Banque fédérale de développement</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-6)
<i>Loi sur l'accise</i>	(L.R.C. 1985, ch. E-14)
<i>Loi sur l'accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers</i>	(1988, ch.28)
<i>Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement</i>	(1991, ch.12, non officiel E-13.5)
<i>Loi sur la commission canadienne du blé</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-24)
<i>Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-53)
<i>Loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent</i>	(L.R.C. 1985, ch. S-2)
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-11)
<i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i>	(L.R.C.1985, ch. I-18)
<i>Loi sur la Monnaie</i>	(L.R.C.1985, ch. C-52)
<i>Loi sur la pension de la fonction publique</i>	(L.R.C. 1985, ch. P-36)
<i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	(L.R.C. 1985, ch. D-2)
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	(1991, ch. 22, non officiel F-3.3)
<i>Loi sur la réorganisation de la Corporation de développement du Canada</i>	(1985, ch.49)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	(L.R.C.1985, ch. G-2)
<i>Loi sur la société d'assurance-dépôts du Canada</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-3)
<i>Loi sur l'association canadienne des paiements</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-21)
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	(L.R.C. 1985, ch. E-15)
<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	[L.R.C. 1985, ch. 18 (3 ^e suppl.), partie I, non officiel F-11.3 (partie D)]

Compte de service et de réduction de la dette	(1992, ch. 18, non officiel D-0.5)
<i>Loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles</i>	(L.R.C.1985, ch. R-6)
<i>Loi sur le régime de pensions du Canada</i>	(L.R.C.1985, ch. C-8)
<i>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</i>	(L.R.C. 1985, ch. M-5)
<i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-8)
<i>Loi sur les associations coopératives de crédit</i>	(L.R.C. 1991, ch. 48, non officiel C-41.01)
<i>Loi sur les Banques</i>	(1991, ch. 46, non officiel B-1.01)
<i>Loi sur les lettres de change</i>	(L.R.C.1985, ch. B-4)
<i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i>	(L.R.C. 1985, ch. S-15)
<i>Loi sur les normes des prestations de pensions</i>	(L.R.C. 1985, ch. P-7)
<i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	(L.R.C. 1985, ch. S-24)
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-22)
<i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	(L.R.C. 1985, ch. S-11)
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	[L.R.C. 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), non officiel F-2.7]
<i>Loi sur les sociétés d'assurances</i>	(1991, ch. 47, non officiel I-11.8)
<i>Loi sur les Sociétés de fiducie et de prêt</i>	(1991, ch.45, non officiel T-19.8)
<i>Loi sur les subventions aux provinces</i>	(L.R.C. 1985, ch. P-26)
<i>Loi sur les subventions supplémentaires aux Provinces maritimes</i>	(1942-43, ch. 14)
<i>Loi sur le tarif des douanes</i>	(L.R.C. 1985, ch. C-54)
<i>Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique</i>	(L.R.C. 1985, ch. P-37)
<i>Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur</i>	[L.R.C. 1985, ch. 47 (4 ^e suppl.) non officiel C-18.3]
<i>Loi sur l'impôt sur le revenu</i>	[L.R.C. 1985, ch. 1 (5 ^e suppl.)]
<i>Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu</i>	(L.R.C. 1985, ch. I-4)
<i>Loi sur l'intérêt</i>	(L.R.C. 1985, ch. I-15)

Tableau 10 : Références

Centre de distribution
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5
Tél : (613) 995-2855

La mise à jour économique et financière
L'économie en bref – Trimestriel
Rapport financier annuel
Rapport sur les opérations d'emprunt
Revue financière mensuelle
Tableaux de référence économiques
Tableaux de référence financiers
Titres du gouvernement du Canada
– Trimestriel

Internet : <http://www.fin.gc.ca/>